



Commission
des valeurs mobilières
du Québec

Marché des capitaux

DÉCISION N^o : 2001-MC-2957

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 383735

DOSSIER N^o : 19607

Objet : TR3 Trust
Demande de visa

Vu la demande présentée le 29 août 2001;

vu les articles 11, 13 et 14 de la Loi sur les valeurs mobilières;

vu l'Instruction générale n^o Q-28;

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 307 de la Loi.

En conséquence, le chef du service du financement des sociétés octroie le :

Visa pour le prospectus du 26 septembre 2001 de TR3 Trust concernant le placement de 15 000 000 de parts de fiducie au prix de 10,00 \$ la part.

Fait à Montréal, le 27 septembre 2001.

Le chef du service du financement des
sociétés,

(s) *Josée Deslauriers*
Josée Deslauriers

MR/lb